

GUADELOUPE



VILLE DE BASSE-TERRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Session Ordinaire du JEUDI 24 SEPTEMBRE 2026

Délibération affichée
Le

05 OCT. 2026

Effectif du Conseil : 29
Présents : 25
Absents et Excusé(es) : 01
Procurations : 03

N° d'ordre : 101/2026

Domaine d'intervention : 7.5 /Subventions

L'an deux mil vingt-six et le jeudi vingt-quatre du mois de septembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Basse-Terre régulièrement convoqué, par courrier en date du dix-huit septembre, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Basse-Terre dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire Monsieur André ATALLAH.

La convocation a été affichée en Mairie, le 18 septembre 2026.

PRÉSENTS : M. ATALLAH André, Maire ; - M. GUILLAUME Bernard, 1^{er} Maire-Adjoint ; - Mme RODES Brigitte, 2^{ème} Maire-Adjoint ; - Mme OTTO Julie, 4^{ème} Maire-Adjoint ; - M. BOYAU Alex, 5^{ème} Maire -Adjoint ; - Mme LACROIX, Jenia, 6^{ème} Maire-Adjoint ; - M. CARRIÈRE Pierre, 7^{ème} Maire-Adjoint. Mme NIRELLEP-MONLOUIS Maddly, 8^{ème} Maire-Adjoint ; - Mme LYSIMAQUE Maguy ; - M. JEANNETE Joel, -Mme LESTIN Léna ; - M. RUART Alex ; - Mme RODES Nicole ; - M. TABAR Patrice ; - Mme PELLERIN Alicia ; - Mme JÉRÉMIE Marie-Louise ; - Mme RAMASSAMY Betty ; - M. MARCEL Didier ; - Mme BOUCHAUT Cécilia ; - M. LOBEAU Joël ; - Mme EDDO Nathalie ; - M. MUSQUET Jean-Marie ; - Mme PAISLEY Yanetti ; - M. GENDREY Roland - Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION : *M. ISSA Jean-François, 3^{ème} Maire-Adjoint (procurations données à Mr MARCEL Didier, conseiller municipal) - M. FARIAL Harold, conseiller municipal (procurations données à Mme JÉRÉMIE Marie-Louise, conseillère municipale) ; Mme OUSSÉLIN Johanna, conseillère municipale (procurations données à Mme PELLERIN Alicia, conseillère municipale).

*M. ISSA Jean-François 3^{ème} Maire-Adjoint, a quitté la séance à 18h50.

ABSENT : M. PERAIN Franck - Conseiller Municipal.

Les 25 conseillers municipaux présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 29, il a été conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après ouverture de la session, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil, Mme PELLERIN Alicia, a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle a acceptée.

DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DE LA PARTICIPATION FINANCIÈRE ET EN NATURE DE LA VILLE DE BASSE-TERRE À LA PROGRAMMATION 2026 DE LA CITÉ ÉDUCATIVE ET ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX STRUCTURES PORTEUSES

EXPOSÉ DES MOTIFS

Dans le cadre du Contrat de ville 2025-2030 « Engagements Quartiers 2030 » de Grand Sud Caraïbe, la Cité éducative constitue l'un des moyens spécifiques mobilisables en complément des crédits de droit commun pour soutenir les actions en faveur des habitants des quartiers prioritaires.

La programmation 2026 de la Cité éducative s'inscrit notamment autour de trois orientations : conforter le rôle de l'école, promouvoir la continuité éducative et ouvrir le champ des possibles. Le comité des financeurs réuni le 15 juillet 2026 a examiné et validé la programmation 2026.

Au regard de cette validation, il appartient à la Ville de Basse-Terre d'approuver les concours municipaux mobilisés au bénéfice des actions retenues sur son territoire. Ces concours portent sur huit apports en numéraire et trois apports en industrie correspondant principalement à des mises à disposition de salles.

Le montant total des concours de la Ville est valorisé à 13 600 €, dont 8 800 € en numéraire et 4 800 € en apports en industrie. Les actions concernées représentent un budget global prévisionnel cumulé de 256 129 €.

1. APPORTS EN NUMÉRAIRE - SUBVENTIONS MUNICIPALES

Projet	Structure porteuse	Synthèse de l'action	Budget global prévisionnel du projet	Apport Ville
Sport, jeunesse et insertion	Insert sport	- Prévenir le décrochage scolaire et social par le sport, renforcer les compétences psychosociales et accompagner les jeunes vers l'insertion. - Public : jeunes de plus de 11 ans, en lien avec les collèges et les familles. - Lieu d'intervention : école Aimée Rénia - Territoire ciblé : ensemble des QPV.	48 218 €	2 000 €
Découvertes et pédagogie par la méthode inductive	Maison de la randonnée et du tourisme vert de Guadeloupe	- Remobiliser les élèves en décrochage à travers les sciences, la géographie, l'histoire du territoire et l'écriture, en s'appuyant sur la randonnée pédestre et la découverte de la nature. - Public : élèves et jeunes participant aux ateliers pédagogiques et scientifiques. - Lieu d'intervention : ateliers et randonnées sur le territoire. - Territoire ciblé : ensemble des QPV.	22 356 €	400 €

Projet	Structure porteuse	Synthèse de l'action	Budget global prévisionnel du projet	Apport Ville
Les p'tits nageurs : mission savoir nager en sécurité !	Zabitan natation	▪ Réduire les inégalités d'accès à la natation, développer le savoir-nager en sécurité et prévenir les noyades. ▪ Public : enfants de 6 à 12 ans, notamment originaires de Baillif et de Basse-Terre. ▪ Lieu d'intervention : Plage de Simao, Vieux-Habitants ▪ Territoire ciblé : ensemble des QPV.	26 000 €	2 000 €
Ateliers créatifs citoyens Noël recyclé	Eden clad	▪ Créer et exposer des objets de Noël à partir de matériaux recyclés, tout en sensibilisant au tri et au traitement des déchets. ▪ Public : enfants de 6 à 12 ans, notamment originaires de Baillif et de Basse-Terre. ▪ Lieu d'intervention : école Aimée Rénia ▪ Territoire ciblé : ensemble des QPV.	11 800 €	1 000 €
Transmission et partages avec solidarité seniors	Solidarité seniors	▪ Mobiliser l'art et la culture comme leviers de citoyenneté, de transmission et de lien social intergénérationnel. ▪ Public : enfants des cycles 1 et 2, seniors et parents ; certaines activités sont adaptées aux enfants en crèche. ▪ Lieu d'intervention : établissements scolaires, ALSH et crèches partenaires. ▪ Territoire ciblé : ensemble des QPV.	8 500 €	500 €
Pratique théâtrale et citoyenneté	Win'art	▪ Sensibiliser aux enjeux de société par le théâtre, développer les compétences psychosociales et lutter contre les stéréotypes à travers un projet collectif. ▪ Public : jeunes, scolaires, parents et proches ; étudiants de CPGE, élèves internes, jeunes en formation, étudiants universitaires et jeunes en insertion ; certaines représentations sont ouvertes au tout public. ▪ Lieu d'intervention : établissements, espaces publics et lieux partenaires ;	35 387 €	400 €

Projet	Structure porteuse	Synthèse de l'action	Budget global prévisionnel du projet	Apport Ville
		restitution prévue au lycée Gerville Réache. ▪ Territoire ciblé : ensemble des QPV.		
Mangez, bougez	Low impact boxing	▪ Sensibiliser les jeunes à la nutrition, à l'hydratation et à l'équilibre alimentaire à travers des actions menées au sein des établissements de la Cité éducative. ▪ Public : 200 collégiens et lycéens. ▪ Lieu d'intervention : Collège Joseph Pitat, Lycée Gerville Réache, Lycée polyvalent Raoul Georges Nicolo ▪ Territoire ciblé : ensemble des QPV.	41 708 €	2 000 €
Sensibilisation à la surdité et découverte de la Langue des Signes Française (LSF)	Just'1 signe Vanessa Dérède	▪ Sensibiliser à la surdité et au handicap invisible, initier à la Langue des Signes Française (LSF) et développer l'écoute, l'empathie, la coopération et la communication non verbale. ▪ Public : élèves des écoles élémentaires, du CP au CM2. ▪ Lieu d'intervention : écoles Mélanie Milly et Aimée Rénia à Basse-Terre. ▪ Territoire ciblé : Circonvallation, Morne à Vaches, Rivière des Pères et Pintade	9 500 €	500 €
TOTAL			203 469 €	8 800 €

2. APPORTS EN INDUSTRIE / MISE À DISPOSITION DE SALLES - VALORISATION

Projet	Structure porteuse	Synthèse de l'action	Budget global prévisionnel du projet	Valorisation Ville
Vacances apprenantes Mission Maternelle - entrée en PS	Kidi apprentissage	▪ Favoriser l'adaptation des enfants de Petite et Moyenne Section en renforçant le langage oral, l'autonomie et les habiletés sociales à travers des ateliers ludiques. ▪ Public : enfants de Petite et Moyenne Section.	14 680 €	1 400 €

Projet	Structure porteuse	Synthèse de l'action	Budget global prévisionnel du projet	Valorisation Ville
- dispositif passerelle		- Lieu d'intervention : maisons de quartier et/ou salles d'écoles mises à disposition à Basse-Terre. - Territoire ciblé : QPV de Basse-Terre.		
Vacances apprenantes mission CP - dispositif passerelle entrée au CP	Kidi apprentissage	- Consolider la lecture, l'écriture, la compréhension et l'expression orale, renforcer la confiance en soi et prévenir l'aggravation des difficultés scolaires pendant les vacances. - Public : élèves de CP et CE1. - Lieu d'intervention : maisons de quartier et/ou salles d'écoles mises à disposition à Basse-Terre. - Territoire ciblé : QPV de Basse-Terre.	14 680 €	1 400 €
Apprendre, progresser, s'impliquer	ISP informatique	- Remobiliser les jeunes dans leurs parcours, renforcer leur autonomie et leur pouvoir d'agir, et développer leurs compétences psychosociales, relationnelles et numériques. - Public : jeunes de 16 à 25 ans, notamment éloignés des dispositifs d'insertion ; articulation avec les lycées pour favoriser leur remobilisation. - Lieu d'intervention : Maison de quartier et France Services de Basse-Terre, sous réserve de mise à disposition. - Territoire ciblé : QPV de Basse-Terre.	23 300 €	2 000 €
TOTAL			52 660 €	4 800 €

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver la participation de la Ville à la programmation 2026 de la Cité éducative, d'attribuer les subventions correspondantes aux structures porteuses et de valider les apports en industrie mentionnés ci-dessus.

DISPOSITIF DÉCISIONNEL LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Contrat de ville 2025-2030 « Engagements Quartiers 2030 » de Grand Sud Caraïbe, qui identifie la Cité éducative parmi les moyens spécifiques mobilisables en complément du droit commun ;

VU la signature, en date du 15 décembre 2025, du Contrat de ville 2025-2030 « Engagements Quartiers 2030 » de Grand Sud Caraïbe ;

VU l'appel à projets 2026 de la Cité éducative et la programmation validée par le comité des financeurs réuni le 15 juillet 2026 ;

CONSIDÉRANT l'intérêt des actions retenues pour les enfants, les jeunes et les familles du territoire et la nécessité de formaliser les concours de la Ville de Basse-Terre ;

CONSIDÉRANT l'Exposé des Motifs ci-dessus ;
APRÈS en avoir délibéré,

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ

ARTICLE 1 : D'APPROUVER l'attribution, au titre des crédits inscrits au budget 2026 de la Politique de la Ville de Basse-Terre, des financements dédiés à la programmation 2026 de la Cité éducative, telle que validée par le comité des financeurs du 15 juillet 2026, pour les actions mises en œuvre sur le territoire communal.

ARTICLE 2 : D'ATTRIBUER aux structures porteuses ci-dessous des subventions municipales en numéraire pour un montant total de 8 800 €, au titre des actions retenues :

Subventions en numéraire

Structure porteuse	Projet	Apport Ville
Insert sport	Sport, jeunesse et insertion	2 000 €
Maison de la randonnée et du tourisme vert de Guadeloupe	Découvertes et pédagogie par la méthode inductive	400 €
Zabitan natation	Les p'tits nageurs : mission savoir nager en sécurité !	2 000 €
Eden clad	Ateliers créatifs citoyens Noël recyclé	1 000 €
Solidarité séniors	Transmission et partages avec solidarité séniors	500 €
Win'art	Pratique théâtrale et citoyenneté	400 €
Low impact boxing	Mangez, bougez	2 000 €
Just'1 signe Vanessa Dérède	Sensibilisation à la surdité et découverte de la Langue des Signes Française (LSF)	500 €
TOTAL		8 800 €

ARTICLE 3 : D'APPROUVER les apports en industrie de la Ville, correspondant principalement à des mises à disposition de salles, pour une valorisation totale de 4 800 €, selon la répartition suivante :

Apports en industrie / mises à disposition

Structure porteuse	Projet	Apport Ville
Kidi apprentissage	Vacances apprenantes Mission Maternelle - entrée en PS - dispositif passerelle	1 400 €
Kidi apprentissage	Vacances apprenantes mission CP - dispositif passerelle entrée au CP	1 400 €
ISP informatique	Apprendre, progresser, s'impliquer	2 000 €
TOTAL		4 800 €

ARTICLE 4 : D'AUTORISER Monsieur le Maire à procéder au versement des subventions mentionnées à l'article 2 et à signer, le cas échéant, les conventions, notifications et toutes pièces nécessaires à leur mise en œuvre et à leur suivi.

ARTICLE 5 : DE DIRE que les dépenses correspondant aux subventions en numéraire, pour un montant total de 8 800 €, seront imputées sur les crédits du budget principal de la Ville ouverts à cet effet.

ARTICLE 6 : DE DIRE que la présente délibération peut, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou de sa notification, faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de la Guadeloupe. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens ».

Pour expédition conforme au registre des Délibérations.

Certifiée exécutoire, compte tenu de

02 OCT. 2026

Fait à Basse-Terre, le

30 SEP. 2026

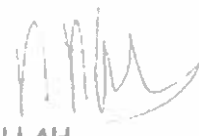
La transmission en Préfecture le

L'affichage et/ou la publication le

Et/ou la notification le

Le Maire,

 André ATALLAH
 GUADELOUPE

Le Maire

 André ATALLAH
 GUADELOUPE